

Tél : 07 86 94 49 99 (Thenay) / 02 54 71 25 90 (Monthou-sur-Cher)  
Cocher la ou les case(s) nécessaire(s)

THENAY ET MONTHOU SUR CHER

ANNEE 2020- 2021

THENAY		MONTHOU SUR CHER	
<input type="checkbox"/> de 7h00 à 8h19	<input type="checkbox"/> de 16h00 à 17h30	<input type="checkbox"/> de 7h30 à 8h50	<input type="checkbox"/> de 16h30 à 18h30
<input type="checkbox"/> occasionnellement	<input type="checkbox"/> de 16h00 à 18h30 <input type="checkbox"/> occasionnellement	<input type="checkbox"/> occasionnellement	<input type="checkbox"/> occasionnellement

Votre quotient familial :

Votre numéro d'allocataire :

Nom et prénom de l'enfant	Né(e) le	Classe fréquentée

## Renseignements concernant les parents

Situation familiale Célibataire - Marié(e) - Veuf (ve) - Divorcé(e) - Concubin(e) - Pacsé(e)

	Père - conjoint	Mère - conjointe
Nom, prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
e-mail		
Employeur		
Horaires de travail		
Téléphone / Travail		

Autre personne à contacter en cas d'indisponibilité des parents à la sortie de l'enfant

Je, soussigné, Madame - Monsieur

responsable légal de l'enfant

autorise sa sortie de l'accueil périscolaire accompagné des personnes dont les noms suivent (seuls ces personnes pourront sortir l'enfant de l'accueil. N'hésitez pas à en mettre plusieurs).

Nom, prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	Adresse complète

→

Disposition en cas d'urgence      Personne(s) à contacter en cas  
d'urgence uniquement : **Portable uniquement**

Nom, prénom
Nom, prénom
Nom, prénom

Je soussigné, Madame, Monsieur,      responsable légal de l'enfant déclare autoriser la commune, et par délégation, la personne responsable de l'accueil périscolaire, à prendre en cas d'urgence toutes les mesures nécessaires.

Nom du médecin traitant :

Téléphone

Précautions particulières (joindre un certificat médical en cas d'allergies)

Assurance : (fournir l'attestation pour la rentrée)

Votre enfant bénéficie-t-il d'une assurance scolaire ?  
si oui, laquelle      Nomoui      non  
Formule :Contractez-vous une assurance responsabilité civile ?  
Si oui, laquelle      Nom  
Adresseoui      non  
N° de police :

Le matin, l'enfant doit avoir déjeuné avant l'entrée à l'accueil.

Seul l'enfant déjeunant à la cantine scolaire bénéficie du service de l'accueil périscolaire durant cette pause méridienne.

Les parents doivent fournir le goûter.

Je soussigné, Madame - Monsieur

responsable légal de l'enfant,

déclare : - avoir pris connaissance des conditions d'inscription à l'accueil périscolaire et les accepte.

- avoir pris connaissance du tarif qui me sera appliqué, par enfant et suivant mon quotient familial pour 2020 / 2021,

et m'engage à régler cette somme auprès des Trésoreries de Contres ou de Montrichard.

Ci-joint : - règlement intérieur de l'accueil périscolaire.  
- tableaux des tarifs.

Signatures des représentants légaux (précédées de la mention manuscrite "Lu et approuvé").